



Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue lundi 4 avril 2016 à 19 h 30 à la salle Joseph-Pelletier, située au 150, rue Saint-Joseph à Squatec.

Sont présents : M^{mes} Jacqueline Caron, mairesse
 Francine Roy, conseillère
 Suzanne Ouellet, conseillère
 Juliette Côté, conseillère
 Chantal Pelletier, conseillère
 M. Alain Malenfant, conseiller
 Francis Pelletier, conseiller

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Jacqueline Caron, mairesse.

Julie Garon, directrice générale étant présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 par Jacqueline Caron.

RÉSOLUTION N° 2016-04-052

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu d'adopter l'ordre du jour proposé. Il est de plus résolu de laisser ouvert le point « Autres sujets ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2016-04-053

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2016

Sur la proposition d'Alain Malenfant, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2016.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2016-04-054

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 MARS 2016

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 mars 2016.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2016-04-055

APPROBATION DES COMPTES

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu que les comptes totalisant 191 339.83 \$ dont le détail apparaît à l'annexe 04-2016 soient approuvés. Le certificat de disponibilité de crédits est classé sous la cote 204-101.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

CORRESPONDANCE

Madame la Mairesse fait lecture d'un résumé de la correspondance.

NOMINATION D'UN FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ RESPONSABLE DE L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX À CARACTÈRE ENVIRONNEMENTAL

Jacqueline Caron, mairesse explique aux élus la procédure à suivre selon le protocole signé avec la MRC de Témiscouata concernant la nomination d'un fonctionnaire désigné responsable de l'application des règlements municipaux à caractère environnemental. Selon le protocole le fonctionnaire nommé par la municipalité est seulement pour les installations septiques et non pour les puits. Madame la mairesse demande aux élus s'ils nomment un fonctionnaire pour la délivrance de permis pour les puits. Les élus ont décidé que les permis d'installations septiques soient délivrés par la MRC de Témiscouata et les permis pour les puits seront délivrés par Carl Pinard, inspecteur en urbanisme.

RÉSOLUTION N° 2016-04-056

APPROBATION DU BUDGET 2015 ET LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016 DU TRANSPORT ADAPTÉ

Sur la proposition de Francine Roy, il est résolu d'approuver le budget 2015 ainsi que les prévisions budgétaires de 2016 de l'organisme Transport adapté et collectif Roulami Inc. Les dépenses et les revenus s'établissent à 370 837 \$ en 2015. Pour ce qui est des prévisions budgétaires de 2016 les dépenses et les revenus s'élèvent à 409 294 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2016-04-057

ADHÉSION AU SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu que la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec adhère au service de Transport adapté et collectif Roulami Inc.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2016-04-058

NOMINATION DE LA MRC DE TÉMISCOUATA À AGIR À TITRE DE MANDATAIRE (PORTE-PAROLE INTERMUNICIPAL ET GOUVERNEMENTAL POUR 2016)

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu de désigner la MRC de Témiscouata à titre de mandataire, c'est-à-dire porte-parole intermunicipal et gouvernemental du service de Transport adapté et collectif Roulami Inc.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2016-04-059

ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER VÉRIFIÉ 2015 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPAL DES DÉCHETS DU TÉMISCOUATA (RIDT)

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu d'approuver le rapport financier vérifié 2015 de la Régie intermunicipal des déchets du Témiscouata (RIDT). Les revenus s'établissent à 3 693 150 \$ alors que les dépenses s'élèvent à 3 489 266 \$. Après conciliation à des fins fiscales, la régie termine l'exercice avec un surplus de 196 731 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2016-04-060

DEMANDE DE COMMANDITE – JOURNÉE QUÉBÉCOISE DES FAMILLES À SAINT-EUSÈBE – 4 JUIN 2016

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu d'appuyer la demande de commandite au montant de 100 \$ pour la Journée des familles au Témiscouata 2016 qui aura lieu dans la municipalité de Saint-Eusèbe le 4 juin 2016. L'an passé, la Journée des familles a eu lieu à Saint-Honoré-de-Témiscouata; plus de 200 personnes ont participé à la fête, dont une centaine d'enfants. De plus, en 2017, la municipalité de Rivière-Bleue sera l'hôte de l'évènement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2016-04-061

PARTICIPATION AU COLLOQUE DE L'ASSOCIATION DES POMPIERS DE L'EST DU QUÉBEC (A.P.E.Q.) À DÉGELIS LE 16 AVRIL PROCHAIN

Sur la proposition de Francine Roy, il est résolu d'approuver la participation de Steeve Dumont, chef pompier, Denis Morin, chef pompier adjoint et Jacqueline Caron, mairesse au Colloque de l'Association des Pompiers de l'Est du Québec (A.P.E.Q.) à Dégelis le 16 avril 2016 de 8 h 30 à 16 h 30. Le coût par participant est de 90 \$ taxes incluses pour les membres.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2016-04-062

PARTICIPATION À LA RÉOLUTION POUR LE MAINTIEN DES OUTILS DE MISE EN MARCHÉ DE LA PRODUCTION ACÉRICOLE AU QUÉBEC

Considérant qu'entre 2000 et 2015, le nombre d'entailles québécoises est passé de 33 à 44 millions grâce à la stabilité qu'apporte le système de mise en marché collective.

Considérant qu'en 2015, l'Agence de vente de sirop d'érable québécois a fracassé un nouveau record de vente avec 103,8 millions de livres et que ces ventes sont en expansion pour la cinquième année consécutive.

Considérant qu'en 2015, les exportations canadiennes de produits de l'érable ont fracassé un nouveau record de 92,8 Mlb et que ces exportations sont en expansion pour la cinquième année consécutive.

Considérant que la diversification des marchés du sirop d'érable d'ici est en développement constant grâce à l'innovation et l'entrepreneuriat des Québécois œuvrant dans cette filière.

Considérant que les acériculteurs investissent annuellement environ 5 M\$ en recherche, innovation et développement des marchés grâce à leurs prélevés.

Considérant que la filière acéricole québécoise a généré en 2009 un PIB (produit intérieur brut) d'environ 611 M\$ (production : 279 M\$, transformation : 189 M\$ et exploitations de type touristique : 144 M\$).

Considérant que pour la filière acéricole québécoise en 2009, le gouvernement a perçu en impôt et autres revenus de taxation nets près de 57,3 M\$ auxquels il faut ajouter près de 47,2 M\$ en parafiscalité pour un total de 104,5 M\$.

Considérant que l'acériculture est un pilier économique d'importance de plusieurs régions du Québec.

Considérant que le rapport de Florent Gagné intitulé « POUR UNE INDUSTRIE ACÉRICOLE FORTE ET COMPÉTITIVE » conclut que le système de mise en marché du sirop d'érable québécois « a produit de grandes choses » et que selon l'auteur, « il serait indéfendable de revenir en arrière et de tout détruire ».

Considérant que certaines des recommandations du rapport s'appuient sur une interprétation erronée des données économiques de part de marché puisque de 1985 à 2015, le Québec a produit 72 % de la production mondiale et que pendant cette période, le seuil de 80 % n'a été franchi qu'à deux reprises, soit en 2000 et en 2003.

Considérant que le rapport recommande l'abolition de plusieurs outils de mise en marché collective et que si ces recommandations sont appliquées, cela nous ramènerait à l'époque où l'instabilité, l'évasion fiscale et l'absence de développement caractérisaient cette industrie.

Considérant que le rapport ne fait aucune analyse économique des conséquences de l'application des recommandations avancées, ce qui est irresponsable et insécurisant pour l'industrie.

Considérant que le rapport ignore complètement les plans d'actions et planifications stratégiques en cours pour assurer le développement de la filière acéricole québécoise.

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu de demander au gouvernement du Québec de mettre de côté les recommandations du rapport de Florent Gagné intitulé « POUR UNE INDUSTRIE ACÉRICOLE FORTE ET COMPÉTITIVE » et de laisser le soin aux acteurs crédibles de la filière acéricole québécoise de poursuivre l'amélioration des piliers du système actuel de mise en marché du sirop d'érable québécois, dont le contingentement acéricole, l'Agence de vente et la réserve stratégique de sirop d'érable. Il est de plus résolu que les élus, les citoyens et les citoyennes participent en grand nombre à la signature de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

CONSEIL DES MAIRES – 14 MARS 2016

Les élus ont reçu copie du résumé de la réunion du conseil des maires du mois de mars 2016.

RAPPORT DES COMITÉS

Les élus résument les différentes activités auxquelles ils ont participé au cours du dernier mois dans le cadre des réunions des comités dont ils sont membres.

TAUX D'OCCUPATION DES CHALETS AU CAMPING – MARS 2016

Jacqueline fait état des réservations des chalets au camping pour le mois de mars 2016, il y a eu 17 nuitées.

RÉSOLUTION N° 2016-04-063

DEMANDE DE COMMANDITE – VIN D’HONNEUR – DÉFI OSENTREPRENDRE

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu d’appuyer la demande de commandite au montant de 75 \$ pour un vin d’honneur au Gala Défi OSENTREPRENDRE qui aura lieu à l’École secondaire Vallée-des-Lacs le jeudi 7 avril sous forme de 5 à 7.

Adoptée à l’unanimité des conseillers.

Je, Julie Garon, directrice générale, certifie que les crédits nécessaires au paiement des dépenses réalisées et engagées dont il est fait mention dans le présent procès-verbal sont disponibles.

Directrice générale, secrétaire-trésorière

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la Mairesse procède à la période de questions.

LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

Levée de la séance à 20 h 35.

En signant le procès-verbal, Jacqueline Caron, mairesse, est réputée avoir approuvé et signé chacune des résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.

Mairesse

Directrice générale, secrétaire-trésorière